

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JANVIER 2011 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-647

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Jack Edery, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- 9.1 Embauche de Monsieur Peter Sobczyk à titre « D'Inspecteur des bâtiments » permanent à la section d'Urbanisme et d'aménagement Urbain

Adoptée

2011-648

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 décembre 2010, la séance extraordinaire du conseil municipal pour l'adoption du budget 2011 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2010 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2011-649

RÉSOLUTION CONCERNANT LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA «DIRECTIVE SUR LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE RELIGIEUX DANS LES GARDERIES SUBVENTIONNÉES».

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

2011-650

AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS ANNUEL 2011 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le Conseil autorise les personnes, ci-après énumérées, à participer au Congrès annuel 2011 de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Halifax, NS du 3 juin au 6 juin 2011 et à être remboursées des dépenses encourues :
 - Monsieur le Maire William Steinberg
 - Monsieur le Conseiller Jack Edery
 - Monsieur le Conseiller Leon Elfassy
 - Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum
 - Monsieur le Conseiller Harvey Shaffer

Adoptée

2011-651

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 747-16 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2011

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 747-16 a été donné lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 747-16 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement no. 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2011 »

Adoptée

2011-652

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 740-5 – RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 740 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu'il y aura adoption du Règlement n° 740-5 modifiant de nouveau le Règlement n° 740, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement n° 740-5 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2011-653

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 782 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTIQUE ET CONDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le Maire William Steinberg qu'il y aura adoption du règlement n° 782 intitulé : « Règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et conduite des membres du Conseil de la Ville de Hampstead », lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 782 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

À 20h27, le Conseiller Jack Edery s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h29.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2011-654

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 16 DÉCEMBRE 2010

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 16 décembre 2010.

2011-655

DEMANDE AUTORISANT L'AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL SEMI-DÉTACHÉ AU 6682, RUE MACDONALD, LOT NO.: 2 088 542 ZONE RB-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage d'un bâtiment unifamilial semi-détaché au 6682, Chemin Macdonald** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 16 décembre 2010 soit **approuvé**, conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :
 - o s'assurer que les matériaux de revêtement extérieur des nouvelles lucarnes respectent les normes prescrites dans le règlement de zonage # 727 : l'utilisation de revêtements en vinyle n'est pas autorisé ;
 - o assurer une légère réduction de la largeur et la longueur de la lucarne principale;
 - o assurer une légère réduction du volume et de la hauteur de la lucarne principale;
 - o assurer une légère diminution de la hauteur de toit afin de se rapprocher de la ligne de fenêtre ;

Adoptée

2011-656

DEMANDE AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 20, CHEMIN THURLOW, LOT NO.: 2 088 848 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment unifamilial isolé au 20, Chemin Thurlow** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 16 décembre 2010 soit **approuvé**, le tout conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante :
 - D'assurer l'élimination d'un élément architectural, soit de la moulure en design 'X' présente sur la projection de la fenêtre de la façade arrière ;

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 177 Chemin Eton :

Aucune intervention

2011-657

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4 (1), POUR PERMETTRE UN SOLARIUM JOINT AU-DELÀ DE LA MARGE DE REcul ARRIÈRE PRESCRITE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 177, CHEMIN ETON, LOT NO.: 2 089 501, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.4 (1) pour la propriété sise au 177, Chemin Eton, lot 2 089 501, pour permettre un solarium joint au-delà de la marge de recul arrière prescrite du bâtiment unifamilial isolé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 16 décembre 2010, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus considérant l'élément suivant:

- **Autoriser** la marge de recul arrière à 8.05m (26.41 pieds) au lieu de la marge prescrite à 10.51m (34.48 pieds) afin de légaliser le solarium;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 177, Chemin Eton sur le lot 2 089 501.

Adoptée

2011-658

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2010 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2010, au montant de 1,122,462.74 \$, est par la présente approuvée (437,279.91\$ pour les chèques et 685,182.83 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2011-659

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES FLEURS POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des fleurs pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 décembre 2010, celle de Les Serres W.G. Charlebois inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le contrat pour la fourniture des fleurs pour l'année 2011 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES SERRES W.G. CHARLEBOIS INC.

Fourniture des fleurs 2011 (selon spécifications)	11 196,12 \$
T.P.S. 5 %	559,80 \$
T.V.Q. 7,5 %	999,25 \$
GRAND TOTAL	12 755,17 \$

Le certificat du trésorier 11-01, daté du 21 décembre 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-660

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE FLEURS VIVACES, ARBRES ET ARBUSTES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de fleurs vivaces, arbres et arbustes ;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 20 décembre 2010, celles de Pepiniere Cramer Inc, Québec Multiplant Inc et Pépinières Y. Yvon Auclai & Fils sont les plus basses conformément au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'ouverture des soumissions reçues, les contrats pour la fourniture de fleurs vivaces, arbres et arbustes soient octroyés aux entrepreneurs ci-après et pour les coûts suivants :

PEPINIERE CRAMER INC

Fourniture des fleurs vivaces
(selon spécifications) 17 094.50 \$

QUEBEC MULTIPLANT INC

Fourniture des arbustes
(selon spécifications) 6 797.50 \$

PÉPINIÈRES Y. YVON AUCLAIR & FILS

Fourniture des arbres
(selon spécifications) 7 840.00 \$

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

Le certificat du trésorier 11-03, daté du 21 décembre 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-661

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour un contrat de deux années pour le nettoyage des puisards de rue incluant une clause de renouvellement annuel pour deux années d'option;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2009-054 adoptée le 6 mars 2009, le Conseil a octroyé le contrat pour le nettoyage des puisards de rue au plus bas soumissionnaire conforme, Veolis Canada Services Industriels Inc, pour les années 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division des achats d'exercer la première clause de renouvellement

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour le nettoyage des puisards de rue soit renouvelé pour l'année 2011 pour les coûts suivants :

<u>VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.</u>	
Nettoyage de 789 puisards de rue	année 2011 : 10 596.27 \$
T.P.S. 5 %	529.81 \$
T.V.Q. 8,5 %	945.72 \$
GRAND TOTAL	12 071.80 \$

Le certificat du trésorier n° 11-02, daté du 21 décembre 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-662

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE LA PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour un contrat de d'une année pour la fourniture de pierre concassée incluant une clause de renouvellement annuel pour deux années d'option;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2010-343 adoptée le 2 février 2010, le Conseil a octroyé le contrat pour la fourniture de pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, Les Pavages Chenail Inc, pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division des achats d'exercer la première clause de renouvellement

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture de pierre concassée soit renouvelé pour l'année 2011 pour les coûts suivants :

LES PAVAGES CHENAIL INC

Fourniture de pierre concassée du 1 mars 2011 au 29 février 2012
(selon spécifications)

Pierre concassée ¼" (approx. 25 tonnes métriques)	19,75 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4" (approx. 25 tonnes métriques)	18,75 \$ / tm
Criblure (dust) (approx. 100 tonnes métriques)	14,50 \$ / tm
Pierre concassée ¾" (approx. 250 tonnes métriques)	17,75 \$ / tm
R.O.C. 0 – ¾" (approx. 600 tonnes métriques)	15,75 \$ / tm
T.P.S. 5 %	EXTRA
T.V.Q. 8.5 %	EXTRA

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE la dépense approximative sera de 18,569.78 \$ taxes incluses; et
- QUE le certificat du trésorier numéro 11-04, daté du 22 décembre 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

À 20h43, le Conseiller Abe Gonshor s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h44.

2011-663

EMBAUCHE DE MONSIEUR PETER SOBCZYK À TITRE «D'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS» PERMANENT À LA SECTION D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'embaucher Monsieur Peter Sobczyk à titre «**d'Inspecteur des bâtiments**» permanent à compter du 18 janvier 2011, et ce, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429 et la Ville de Hampstead, et

Le certificat du trésorier no 11-05, daté du 14 janvier 2011 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-664

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s)William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s)Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière